

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

14 Rue du Heulme – 95640 MARINES

Tel : 01.30.39.65.31

Port : 06.83.77.99.35

Siaa2@wanadoo.fr

## EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an 2022, le 16 Décembre 2022, le comité dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle le grand pré à Marines à 19h30, sous la présidence de Monsieur de MAGNITOT.

Nombre de délégués en exercice : 45

Date de convocation : 29 novembre 2022

Présents : MMES, MM, LESSAINT Lionel ; SEVIN Jean Yves ; LUNEL Alexia ; DE SAINT RIQUIER Mylène ; BEAUCHER Pascal ; MAZUE Fabrice ; CHIARADIA Pierre ; MULLER Sophie ; CLABAUT Michel ; BOUQUEREL Jean Yves ; JOBARD Guy ; VEAUDEQUIN Jean Paul ; DEJARDIN Michel ; MONTHILLER Gérard ; PICARD Séverine ; DE MAGNITOT Christophe ; RICORDEAU Régis ; PERRIN Pascal ; MARAIS Bruno ; COWEZ Jean Christophe ; ARES Philippe ; LINSTER Myriam ; DUFOURMANTEL Didier ; TONDELLIER Éric ; HARANGER Benoît.

Excusés : MMES, MM, PENTHER Jérémy ; PETIT Bertrand ; DUMORTIER Grégoire.

Absents : MMES, MM, FOURNIER Guy ; ZAPPELINI Alain ; VACHER Patrick ; FOUCAULT Bertrand ; LECLERCQ Didier ; BOURREAU Julien ; KALPALIYEV Kamran ; THOMASSIN Rodolphe ; BOUILLONNEC Carole ; SEGUIER Nicolas ; FLIGNY Olivier ; DELAHAYE Maurice ; DOVILLEZ Sophie ; DEVIENNE Anthony ; REOL Philippe ; BRUNY Gérard ; OLIVIER Jérôme ; LEREBOUR Éric ; DEBBAH Nadia ; LEGAIGNEUR Vanessa.

Secrétaire : Monsieur MARAIS Bruno

### **I Décision modificative n°1 - annulation**

Compte tenu des remarques formulées par les services préfectoraux du contrôle de légalité, il y a lieu d'annuler la DM 1 qui présentait un déséquilibre.

Le Président propose donc l'annulation de ladite DM.

Après délibération, la suppression de la décision modificative n°1 est approuvée à l'unanimité ;

### **II Décision modificative n° 2**

La DM n°2 est présentée à l'assemblée.

Le Président fait remarquer que les opérations de ladite DM sont identiques à celles de la DM 1 annulée ; seules les opérations des comptes 021 et 023 sont apportées, permettant ainsi d'équilibrer le budget.

Après délibération, la DM n°2 est adoptée à l'unanimité.

## VII POINT VEOLIA

Des contrôles Veolia ont été réalisés sur la commune de VILLERS EN ARTHIES, suite à une alerte de l'ARS concernant une pollution au droit du captage. Ces diagnostics ont permis de recenser les pollutions superficielles à charge pour la commune de mettre en œuvre son pouvoir de police sur les lieux concernés.

Les diagnostics de fonctionnement sont en cours sur les communes de BERVILLE et SANTEUIL.

## VIII QUESTIONS DIVERSES

Suite à une question sur la mise en œuvre d'une opération groupée pour les vidanges ; cette compétence n'a pas encore été mise en application ; l'effort étant porté davantage sur le lancement des appels d'offres pour les travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif.

Par ailleurs, Madame Docquier rappelle que les acquéreurs ont un an (suite à la signature de l'acte authentique de vente) pour réhabiliter leur dispositif d'assainissement.

Or, le syndicat n'est en mesure de faire respecter cette obligation que s'il a connaissance de cette date de signature.

C'est pourquoi, les notaires ont l'obligation de nous transmettre cette information.

Or, constatant des lacunes dans la transmission de cette information, le syndicat a pris l'attache de la chambre des notaires de Versailles dont le Président a adressé un mail à tous les notaires du 95 et 78 leur rappelant les textes.

Monsieur Christophe de MAGNITOT

Président

  
Syndicat Intercommunal  
Assainissement Autonome

Assesseurs :

Monsieur Guy JOBARD



Monsieur Lionel LESSAINT

